Inauguration du commissariat de secteur mixte d'Haubourdin Intervention de Dominique Bur, préfet du Nord Jeudi 21 novembre 2013

Monsieur le Maire, Vice-président de Lille Métropole [Bernard Delaby, maire d'Haubourdin, vice-président de Lille Métropole],

Monsieur le Sénateur, Premier vice Président de Lille Métropole [René Vandierendonck, sénateur du Nord, premier vice-président de Lille Métropole],

Monsieur le Député [Sébastien Huyghe, député du Nord]

Monsieur le Conseiller général, Maire de Loos [Daniel Rondelaere, conseiller général, maire de Loos],

Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique [Didier Perroudon],

Nous sommes réunis ici ce matin pour inaugurer ces nouveaux locaux du commissariat mixte d'Haubourdin, ou plutôt du bureau de police d'Haubourdin – puisque c'est la nouvelle appellation consacrée - qui appartient à la subdivision de Lomme.

Après d'importants travaux, qui ont duré 13 mois, que vous avez commandés et financés, Monsieur le Maire, il a rouvert ses portes le 16 septembre dernier pour accueillir deux agents de police nationale et neuf policiers municipaux, ainsi qu'un agent administratif municipal. Il abritera en outre une cellule de videoprotection que vous avez prévu de constituer avec la ville de Loos.

C'est l'occasion pour moi de rendre hommage à une expérimentation pionnière à plus d'un titre.

La première, la plus frappante d'emblée, c'est la qualité de ces nouveaux locaux. Je me réjouis que nos agents puissent travailler dans un cadre aussi agréable. Je suis particulièrement heureux, aussi, peut-être surtout, de savoir que nos concitoyens sont si bien accueillis dans leur bureau de police. Ces locaux sont maintenant accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui est une obligation légale. Mais le cadre y joue aussi un grand rôle. L'amélioration de l'accueil du public est un enjeu de service public particulièrement fort, que nous partageons tous, services nationaux comme services municipaux. Et nous savons que les personnes qui se présentent au bureau de police sont souvent en situation de fragilité, en demande d'assistance et de soutien. Vous en avez reçu 2 332 dans ce bureau depuis le début 2013. Que nos concitoyens soient accueillis chaleureusement, orientés vers le service dont ils ont besoin, qu'ils puissent attendre dans les meilleures conditions, cela ne peut qu'influer de façon extrêmement positive sur les relations qu'entretiennent nos concitoyens avec leurs services de police. C'est un élément important de la confiance qu'ils doivent avoir,

qu'ils peuvent avoir dans les services qui s'emploient à garantir leur sécurité au quotidien. C'est tout à votre honneur, monsieur le Maire, d'avoir conçu et mené à bien ce projet. C'est tout à l'honneur des services municipaux qui assurent la gestion de cet accueil, en cohérence avec la proximité qu'ils ont avec leurs concitoyens.

Expérimentation pionnière, disais-je. Pionnière, la ville d'Haubourdin l'a été aussi en étant la première commune de France, dès 2011, à faire l'expérience de réunir des agents de police nationale et des agents de police municipale dans un même bâtiment. C'est une méthode inédite pour un enjeu fort, la sécurité de nos concitoyens, sur laquelle l'Etat et la commune ont su unir leur volonté d'agir le plus efficacement possible. Permettez-moi de saluer votre engagement dans ce domaine, Monsieur le Maire.

On sait le prix que nos concitoyens attachent à la présence d'un bureau de police dans leur commune. Dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques, la rationalisation des implantations immobilières de forces de sécurité est un sujet sensible. La mutualisation des locaux entre police municipale et police nationale, quand elle est possible, permet de concilier la continuité d'une présence de proximité que demandent nos concitoyens et une utilisation rationalisée de nos moyens publics, tant pour l'investissement immobilier que pour les dépenses de fonctionnement.

La mutualisation des locaux et des moyens entre aussi dans une stratégie globale d'amélioration de la tranquillité publique, qui est une priorité gouvernementale et dans laquelle les polices municipales sont pleinement impliquées. Il s'agit de favoriser une coopération renforcée entre ces deux services publics et d'améliorer leur complémentarité. La police municipale a un rôle particulier à jouer dans les actions de proximité et l'accueil du public. La police nationale doit pouvoir concentrer ses forces sur la lutte contre les crimes et les délits.

C'est aussi l'objet des nouvelles conventions de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et les polices municipales, préconisées par le décret du 2 janvier 2012. Je sais que vous travaillez à la refonte de votre convention et qu'elle est presque finalisée.

C'est aussi un élément structurant de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance pour 2013-2017 que le Premier ministre a présentée cet été. Travailler ensemble, dans les mêmes locaux, permet aux agents municipaux et nationaux d'échanger des informations sur les problèmes du territoire et de renforcer la complémentarité de leurs compétences. Cela leur permet aussi de renforcer leur coopération très concrètement et de mettre en œuvre des actions plus intégrées en mutualisant leurs moyens. Bien entendu, cela n'ôte rien aux

prérogatives du maire de gérer la police municipale. Et cela participe, indéniablement, à l'effort d'amélioration du service public, que nous partageons tous.

En matière de démarche pionnière, permettez-moi enfin – mais ce n'est pas le moindre aspect - de mentionner la coopération intercommunale que vous mettez en œuvre d'une façon exemplaire, Monsieur le Maire - Messieurs les Maires, plus exactement, puisque, Monsieur le Conseiller général, Maire de Loos, vous en êtes pleinement partie prenante.

Là encore, c'est un enjeu fort du plan départemental de prévention de la délinquance que nous sommes en train de rédiger avec l'ensemble de nos partenaires dans ce domaine pour décliner localement les priorités de la nouvelle stratégie nationale. C'est aussi au cœur des réflexions qui sont en cours au sein du Collectif des villes pour la sécurité urbaine, le COVISUR, pour améliorer la sécurité des habitants de la métropole. Nous partageons tous le sentiment que, dans le domaine de la sécurité, un grand nombre de thématiques et d'actions n'ont de sens qu'à une échelle intercommunale.

Haubourdin et Loos ont créé avec la commune d'Emmerin un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Je sais que vous travaillez déjà, au sein de ce conseil, à l'élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance correspondant aux grandes orientations de la nouvelle stratégie nationale pour 2013-2017. Des groupes de travail doivent être constitués sur la prévention de la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes et l'amélioration de la tranquillité publique. Je sais aussi que vous avez prévu d'intégrer à cette stratégie un plan intercommunal de prévention de la délinquance et un schéma intercommunal de tranquillité publique. Ce sont les recommandations de la stratégie nationale, que nous reprenons dans notre plan départemental. Permettez-moi de saluer votre diligence et votre efficacité; elles sont, là encore, exemplaires.

Messieurs les Maires, vous avez aussi souhaité instaurer une coopération renforcée pour équiper vos communes respectives de caméras de vidéoprotection (25 caméras pour Haubourdin et 31 pour Loos). Vous avez constitué pour mener à bien votre projet un groupement de commandes. Un comité de pilotage a été mis en place, associant les services de police et le référent de sûreté compétent. Une cellule de vidéoprotection sera installée ici, dans ce poste de police, pour assurer un traitement commun des images. C'est une stratégie de grande ampleur, que je salue.

La vidéoprotection peut être un outil majeur au service de la prévention de la délinquance, a fortiori quand il est utilisé à grande échelle. L'Etat, par l'intermédiaire du Fonds interministériel

de prévention de la délinquance (FIPD), soutient ces projets. La commission départementale des systèmes de vidéoprotection a émis en juin dernier un avis favorable sur ce projet et accordé une forte participation financière du FIPD, pour un montant de 195 334 euros, respectivement 195 580 pour Loos et 75 754 pour Haubourdin.

Je voudrais saluer la coopération, une nouvelle fois exemplaire, que vous avez su mettre en place entre vos deux communes. Il en résultera, outre les gains indéniables en termes de coûts, un surcroît d'efficacité en termes de prévention de la délinquance dont vos concitoyens vous seront redevables. Vous menez d'autres actions en commun. Je n'en citerais qu'une, la prévention par le sport dite « Haubourdin Loos », qui bénéficie d'un financement du FIPD à hauteur de 30 000 euros. Permettez-moi d'espérer que cette collaboration, encore trop exceptionnelle entre les communes de notre territoire, fera des émules. C'est un gage d'efficacité de notre service public de sécurité.

La lutte contre la délinquance est un enjeu particulièrement fort dans notre département. Je ne doute pas que ce bâtiment commun sera le lieu d'une action résolue tant des agents municipaux que des agents de l'Etat en faveur de la sécurité de nos concitoyens. Je connais leur engagement de tous les jours sur le terrain. La tâche est lourde. Depuis le début de l'année, les données dont je dispose recensent 537 dossiers entrés dans ce bureau. Des moyens nouveaux leur sont donnés pour accroître l'efficacité de vos actions. Je sais qu'ils sauront les exploiter pour le bénéfice des habitants de la commune et des communes voisines, qui travaillent avec vous.

Messieurs les Maires, vous pouvez compter sur l'engagement des services de l'Etat pour soutenir votre stratégie territoriale de sécurité. Le 3 décembre prochain, je réunis le Conseil départemental de prévention de la délinquance. Nous y approuverons le plan départemental de prévention de la délinquance pour 2013-2017, qui décline sur notre territoire les orientations de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, présentée par le Premier ministre le 4 juillet dernier. Ce plan présentera des propositions visant à favoriser la prévention de la délinquance des mineurs, des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, des troubles à la tranquillité publique, ainsi qu'à améliorer l'aide aux victimes. Il constituera pour vous une feuille de route dans l'élaboration de votre stratégie et dans votre action quotidienne.

Je vous remercie.